

État des Chapelle publique de la paroisse de Combit

QUESTIONNAIRE

1° a) Nom du ou des titulaires des chapelles.....	N. D. a) N. Dame	a) la Clarté et St Venne;	a) Ste Marine, St Moran autrefois.
2° b) Appartenant à.....	b) la fabrique	b)	b) à la famille Polikao, qui d'ailleurs la restaure et y préside.
3° c) Autorisées par décret en date du ..	c) ?	c)	c) ?
d) ou ouvertes au culte à la date du ..	d) ?	d)	d) ?
e) ou en service de temps immémorial.	e) oui	e)	e) oui
4° f) Messes célébrées chaque année ...	f) à toutes les fêtes de la Ste Vierge et après Rogations, plus, messes de dévotion sur semaine suivant demande des fidèles (pour la Clarté)	f)	f) plus, messes de dévotion sur
g) — ou chaque mois.....	g) —	g)	g) Ste Marine
h) — ou chaque semaine	h) —	h)	h) le 2 ^e Dim de Juillet, Pardon aux Rogations et quelques messes de dévotion, rares.
i) Autres offices. En fait-on? Lesquels?	i) procession de la Pâques des enfants et pèlerinages pour corps grave (St Clarté)	i)	i) Ste Marine
j) Y fait-on le catéchisme	j) non	j)	j) non
5° k) Distance en kilomètres de l'église paroissiale.....	Clarté k) 1200 ^m	k)	k) Ste Marine 3000 ^m
l) État des chemins	l) excellent	l)	l) excellent
6° m) Chiffre de la population notablement plus rapprochée de la chapelle ..	m) Néant	m)	m) 400 à 500
n) Y assistant à la messe le dimanche.	n) Néant	n)	n) néant

Observations particulières.

a la Chapelle de la Clarté, Indulgences, du
8 au 15 Septembre; toutes les messes s'y disent pendant
cette octave et on y confesse tous les jours. Nous évaluons
à 1000 ou 1100^{es} communions pendant cette octave. La
Chapelle de la Clarté voit tous les ans au Dimanche
après le 8^e une très grande affluence de pèlerins
étrangers

ÉTAT DES CHAPELLES PRIVÉES

de la paroisse de Combril

QUESTIONNAIRE

- | | |
|---|---|
| 1° Date d'érection. | ? Cosquer |
| 2° Nom du propriétaire. . . | Famille Palikao |
| 3° Messes célébrées chaque année. | Pendant le séjour de la famille, tous les Dimanches et fêtes sans exception plus sur semaine quand la famille le demande. |
| — ou chaque mois . . | |
| — ou chaque semaine. | |
| 4° Indult pontifical | On ne l'a jamais communiqué aux recteurs de la paroisse, que je sache. |
| — sa date. | ? |
| — Est-il au nom du propriétaire actuel ? . . | ? |
| — A-t-il reçu le visa de l'Évêché ? | ? |